

Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !

Numéro 34 - Été 2017

PRÉSENTATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOL LIBRE

Le dossier de ce 34^{ème} numéro est consacré au Comité Départemental de Vol Libre. Son président M. GARDON et son vice-président M. AMBRE nous

ont présenté avec passion les missions de l'association au quotidien.

Présentation.



Dans ce numéro :

| | |
|----------------------|---|
| Echos des Comités | 2 |
| Le C.D.O.S en action | 3 |
| Le dossier | 4 |
| Infos du CRIB | 6 |

REVALORISATION DU SMC DANS LE SPORT

Dans le cadre du dialogue social de la branche du sport, les partenaires sociaux, dont le CoSMoS, viennent de signer un avenant à la Convention Collective Nationale du Sport, instaurant un nouveau salaire minimum conven-

tionnel (SMC) et donc de nouveaux minima dans la branche. Il s'agit de l'avenant N°116.



ÉDITO



Il y a deux ans, dans le numéro 24 du Mag' du CDOS 63 de septembre 2015, nous vous annoncions la candidature officielle de Paris pour les Jeux de 2024. Depuis 2 ans, plusieurs villes ont abandonné. Elle sont plus que deux aujourd'hui dans la dernière ligne droite : le match se jouera donc entre PARIS et

LOS ANGELES. Réponse le mercredi 13 septembre ! Les représentants Français seront à Lima et attendront, comme nous, avec impatience la décision finale. Cent ans après, les Jeux d'été seront peut-être de retour à Paris !

En attendant bon été à tous.

Geneviève SECHAUD
Présidente

- ◆ Laura FLESSEL, nommée Ministre des Sports
- ◆ La jeunesse exclut du périmètre du Ministère des Sports
- ◆ Présentation du Comité Départemental de Vol Libre
- ◆ Revalorisation du SMC dans le Sport
- ◆ Réunion d'informations avec l'URSSAF le 10 octobre 2017



ECHOS DES COMITÉS

LAURA FLESSEL, NOMMÉE MINISTRE DES SPORTS

Le secrétaire général de l'Elysée Alexis KOHLER a annoncé le 17 mai dernier la nomination de l'escrimeuse Laura FLESSEL, spécialiste de l'épée, quintuple médaillée olympique au ministère des Sports (choix confirmé dans le deuxième gouvernement formé).

Ancienne porte-drapeau de l'équipe de France lors des cérémonies d'ouverture aux Jeux Olympiques de 2012, l'escrimeuse guadeloupéenne est surnommée "la guêpe". Le 3 mai, une soixantaine de sportifs en activité ou retraités, dont Laura Flessel, avaient signé un appel à voter Emmanuel Macron "pour que le sport demeure un espace de liberté, d'égalité et de fraternité".

Il n'est pas rare que d'anciens sportifs de haut niveau soient nommés en charge du ministère des Sports. Avant Laura FLESSEL, les champions olympiques Guy DRUT (110m haie), Jean-François LAMOUR

(sabre) et David DOUILLET (judo) ont connu cet honneur.

Priorité Paris 2024

Son chantier prioritaire sera évidemment de mener à bout le dossier de la capitale française à l'organisation des jeux Olympiques dont le verdict sera rendu le 13 septembre à Lima.

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) s'est "réjoui" "de voir une championne olympique, porte-drapeau de l'équipe de France olympique aux jeux Olympiques de Londres, accéder ainsi à un ministère de plein exercice".

LAURA FLESSEL

Née le 6 novembre 1971 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)
Mariée, une fille.

1996 : double championne olympique à l'épée, en individuel et par équipes. Durant sa carrière, elle va totaliser cinq médailles olympiques, six titres mondiaux et un sacre européen.

2012 : porte-drapeau de la délégation française aux Jeux olympiques de Londres

Pour son ultime compétition, elle est éliminée au deuxième tour de l'épreuve individuelle.

2017 : nommée ministre des Sports.



LA JEUNESSE EXCLUT DU PÉRIMÈTRE DU MINISTÈRE DES SPORTS

Les décrets d'attribution de chaque ministère ont été publiés au Journal officiel, le 25 mai dernier. Le Ministère perd la Jeunesse, attribué à l'Éducation Nationale.

Nouvelle ministre des Sports, Laura FLESSEL connaît donc désormais le périmètre exact de ses attributions.

Ainsi, d'après le décret, le ministre des sports « prépare et met en œuvre la politique du Gouverne-

ment relative à la promotion et à l'organisation des activités physiques et sportives ». A ce titre, « il élabore et met en œuvre en liaison avec les ministres intéressés, la politique du Gouvernement en faveur du développement de la pratique sportive ».

La politique en faveur de la jeunesse et de la vie associative est elle transmise au Ministère de l'Éducation Nationale.



LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME EN ACTION

LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME A ORGANISÉ SA PREMIÈRE FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE

MERCREDI 21 ET JEUDI 22 JUIN 2017

Ces journées de formation civique et citoyenne étaient axées sur la thématique de *L'organisation de la cité, au sens philosophique et politique du terme* et plus particulièrement sur les enjeux du développement durable pour notre société d'un point de vue économique, sociale et environnemental.

Pour rappel, chaque volontaire en mission de Service Civique doit suivre une formation civique et citoyenne sur 2 journées ainsi que son PSC 1 - Secourisme.



Rappel : Organisation d'une réunion d'informations sur le thème « Accueillir un service civique »

Lundi 11 septembre 2017 de 18 h 30 à 20 h 30

Si votre association souhaite faire appel à un volontaire en service civique, à la rentrée notamment, nous vous encourageons vivement à venir à cette réunion d'informations portant sur le thème "Accueillir un service civique", présente dans notre programme de formations, qui répondra à de très nombreuses questions.

DES NOUVELLES DE L'ANTENNE ALLIER

**PORTES OUVERTES LE 16 JUIN 2017
& INAUGURATION OFFICIELLE LE 27 JUIN 2017**

Notre association a officiellement inauguré son Antenne dans l'Allier le mardi 27 juin dernier en présence de Comités Départementaux et des partenaires institutionnels.

Pour rappel, cette antenne a été créée avec l'accord et le soutien officiel du Comité National Olympique et Sportif Français.

Située à la Maison Départementale des Sports de l'Allier, cette Antenne du C.D.O.S 63 propose de nombreux services au mouvement associatif : conseils et informations, gestion salariale, formations, aide à la comptabilité associative, prêt de matériel, reprographie, groupement employeurs ...

Quelques jours auparavant, nous avons ouvert nos portes toute une journée au mouvement associatif afin de le rencontrer et de présenter les nouveaux services proposés sur le territoire de l'Allier.

Pour contacter l'Allier : 04 70 34 99 24 - accueil.cdos63allier@orange.fr



CDOS

PUY-DE-DÔME
Antenne ALLIER





LE DOSSIER

À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX !

Pour ce 34^{ème} numéro, c'est avec beaucoup de passion que Jean-Yves GARDON et Bernard AMBRE, respectivement Président et Vice-Président du Comité Départemental de Vol Libre nous ont présenté leur comité et la discipline.

PRÉSENTATION DU COMITÉ

Fédérer et harmoniser

Le Comité Départemental de Vol Libre travaille au quotidien à fédérer et à harmoniser la pratique du Vol Libre sur le Puy-de-Dôme, en lien avec la pratique nationale. Il soutient également le mieux possible la formation des encadrants.

Le Comité en chiffres

11 clubs

551 licenciés pour la saison 2016/2017

2 écoles

80 % des licenciés pratiquent le parapente

Gérer les sites et les autorisations

Dans le Puy-de-Dôme, c'est actuellement 30 sites qui sont accessibles aux licenciés du Puy-de-Dôme et à l'ensemble des licenciés Fédération Française de Vol Libre.

Ces sites sont entretenus par le mouvement sportif du Vol Libre, sont équipés de manche à air permettant aux pilotes de s'orienter pour leur atterrissage (en fonction du vent) et de panneaux d'informations.



Pour décoller ou atterrir, des autorisations sous forme de conventions sont nécessaires, que ce soit avec les pouvoirs publics lorsqu'il s'agit de domaines publics ou avec des particuliers lorsqu'il s'agit de parcelles privées. Ces conventions permettent notamment de décharger le propriétaire de toutes poursuites.

Le Comité se doit de rencontrer les différentes personnes afin de maintenir ses autorisations et d'en créer d'autres afin de proposer de nouveaux sites accessibles aux licenciés. Ces autorisations parfois payantes constituent une ligne budgétaire importante pour le Comité Départemental, de l'ordre de 3 000 € par an.

Promouvoir le Vol Libre

Bien évidemment, comme chaque comité sportif, le Comité Départemental de Vol Libre a pour mission de promouvoir le Vol Libre et sa pratique.

Mais pour le Comité de Vol Libre, cela va au-delà ! Il faut parvenir à faire reconnaître l'activité sur le territoire. La méconnaissance du Vol Libre par les pouvoirs publics, les équipes communales, certains organismes constitue un frein au développement de la pratique, car ce sont ces derniers qui autorisent ou non les décollages et atterrissages.

0 Pollution : Le Vol Libre utilise aucune infrastructure publique, est respectueux de la faune et de la flore, se contraint aux réglementations aériennes mais pour autant il leur est toujours difficile de trouver des zones d'atterrissage ou pire de conserver les zones.

Etudes d'image et de retombées économiques

Le Comité Départemental de Vol Libre a fait réaliser par des étudiants de l'Université de Clermont deux études approfondies sur l'image que renvoie le Vol Libre et l'impact économique de la pratique sur le territoire.



Générosité, désintéressement, convivialité ressortent en matière d'image. En ce qui concerne les retombées économiques, l'étude arrive au résultat de 2 millions d'euros de bénéfices (cela prend en compte par exemple les remontées par le train à crémaillère des pilotes, les hébergements, la restauration...). Pour note, chaque année, au départ du Puy-de-Dôme, ce sont 11 000 vols qui sont décomptés.

Les actions : Parmi ses actions, les Nuits d'Icare, qui est une projection des films primés. En 2017, ce sont 600 personnes qui y ont assisté. Cette soirée est en général l'occasion également de réaliser des remises de prix, de signer des conventions de partenariats ... Le Comité du Puy-de-Dôme est aujourd'hui un des seuls comités à avoir des partenaires.

LE VOL LIBRE ...VOLER AVEC LES OISEAUX

Le Vol Libre est une discipline très récente. Cela s'explique notamment par le fait que c'est le 20^{ème} siècle qui a apporté la technologie *pour voler sans moteur*. Ce n'est donc qu'en 1974 que la Fédération Française de Vol Libre fut créée, sous couvert du Ministère des Sports. Et c'est également en 1974 qu'eut lieu le premier saut depuis le Puy-de-Dôme. Actuellement en France, c'est la 1^{ère} fédération aéronautique en nombre de licenciés.



Vol sans moteur, décollage à pied

Du début du printemps à l'automne, les pilotes ont la joie de pratiquer dès que possible. Cette pratique du Vol Libre débute rarement avant l'âge de 14 - 15 ans, car il existe des contraintes à la pratique, le poids du pilote mais également des contraintes intellectuelles. En effet, pour voler, il faut être capable d'analyser le terrain, comprendre les techniques de vol, trouver les masses d'air ...

Justement, l'apprentissage passe forcément par une école et des stages d'initiations et de perfectionnement découlant sur l'obtention d'un brevet de pilote de delta ou de parapente, obligatoire pour pouvoir voler seul par la suite. Cet apprentissage comprend une partie théorique sur la mécanique de vol, la réglementation aérienne, la météorologie et l'aérodynamique et sur la mise en pratique.

Le vol libre est une pratique de sensation (de ressenti) et une pratique intellectuelle : **un vol se prépare en amont !**

Avant le décollage, tout pilote soucieux de sa sécurité doit prendre en compte son état physique, son niveau de pratique et les conditions naturelles. Tout pratiquant responsable s'oblige à respecter les règles du vol à vue, la fréquentation des zones autorisées, des distances de sécurité et autres consignes élémentaires propres à chaque discipline. Beaucoup de contraintes avant de s'envoler dans les grands espaces !

Respect des réglementations aériennes

En effet, certaines zones sont interdites de vol et d'autres zones ont des altitudes limitées.

Le Delta à l'origine du vol libre... aujourd'hui 80 % des licenciés font du parapente ... et rentrent en stop !

Cette attirance vers le parapente s'explique facilement à l'aide de deux facteurs importants :

- l'apprentissage du parapente (*photo ci-contre du bas*) est plus rapide et plus « facile » que le delta (*photo ci-contre du haut*)
- Le matériel est beaucoup moins volumineux (sac à dos) et donc beaucoup plus facilement transportable



Il n'est pas rare de retrouver sur le bord de la route des pilotes de parapente faisant du stop pour retourner à leur zone de décollage.

Les autres disciplines du Vol Libre

Le Vol Libre c'est également le Kite (plage, neige et à roulettes à Gergovie), le speed riding (ski + parapente), le cerf-volant et une nouvelle pratique le Boomerang.

Le Boomerang est une activité porteuse car accessible aux enfants. Il s'agit d'un apprentissage ludique des diverses approches du Vol Libre : l'aérodynamique, la météorologie, les masses d'air ... Et l'enfant peut même construire son propre boomerang.



Infos pratiques

Comité Départemental de Vol Libre
Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du
Pré la Reine - 63000 CLERMONT-FD

☎ 06 22 72 31 65

✉ comite-63-vollibre@wanadoo.fr

cdvl63.eklablog.com



INFOS DU CRIB

REVALORISATION DU SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL DANS LE SPORT

Dans le cadre du dialogue social de la branche du sport, les partenaires sociaux, dont le CoSMoS, viennent de signer un **avenant** à la Convention Collective Nationale du Sport, instaurant **un nouveau salaire minimum conventionnel (SMC)** et donc **de nouveaux minimas** dans la branche. Il s'agit de l'avenant N°116.

Le dernier avenant sur les salaires remontait au 6 novembre 2015 (réévaluation du SMC de +0,35 %, couplée à la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire). En 2017, de nouvelles négociations sur les salaires minimums ont permis aux partenaires sociaux de s'accorder sur les points suivants :

⇒ **Hausse du SMC de +1,2 %, à la date d'extension de l'accord, avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2017 ;**

Le texte relève le Salaire Minimum Conventionnel (SMC) de 1.391,20 € à **1.407,89 €** (soit 1,2 % d'augmentation) et affecte par la même occasion la prime d'ancienneté.

⇒ **Une autre augmentation de 0.8 % est d'ores et déjà prévue au 1^{er} avril 2018**

L'ensemble des minimas est donc impacté par cette augmentation, ainsi que la prime conventionnelle d'ancienneté des salariés qui en bénéficient (salariés des groupes 1 à 6).

Par exemple, un salarié en contrat à temps plein (35 heures hebdomadaires) possédant 2 ans d'ancienneté au 1^{er} juillet 2017, bénéficiera d'une prime d'ancienneté de 16,55 € bruts mensuels. Un salarié à temps plein possédant 4 ans d'ancienneté bénéficiera lui de 33,10 € bruts.

Vous retrouverez dans les tableaux ci-contre (colonne de droite) les nouveaux niveaux minimums de rémunération.

MODULE : Fonction Employeur

Objectif : Connaître et comprendre ses obligations d'employeurs et aider les dirigeants bénévoles à mettre en place une gestion sociale et un management des salariés efficaces et sécurisés.

1^{ère} des six séances : Jeudi 21 septembre 2017

Renseignements et inscription auprès du secrétariat du C.D.O.S du Puy-de-Dôme.

LE MAG' DU C.D.O.S 63

Contrat de travail à temps partiel (24 h et plus par semaine) Contrat de travail à durée indéterminée intermittent (CDII) Contrat de travail à temps plein

| 01/06/2016 | | | | 01/07/2017 | | |
|-----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| SMC : 1391,20 € | | | | 1 407,89 € | | |
| Groupes | Formule | SMC du groupe | Taux horaire | Formule | SMC du Groupe | Taux horaire |
| 1 | SMC + 5,21 % | 1 463,68 € | 9,67 € | SMC + 5,21 % | 1 481,24 € | 9,77 € |
| 2 | SMC + 8,21 % | 1 505,42 € | 9,93 € | SMC + 8,21 % | 1 523,48 € | 10,04 € |
| 3 | SMC + 17,57 % | 1 635,63 € | 10,78 € | SMC + 17,57 % | 1 655,26 € | 10,91 € |
| 4 | SMC + 24,75 % | 1 735,52 € | 11,44 € | SMC + 24,75 % | 1 756,34 € | 11,58 € |
| 5 | SMC + 39,72 % | 1 943,78 € | 12,82 € | SMC + 39,72 % | 1 967,10 € | 12,97 € |
| 6 | SMC + 74,31 % | 2 425,00 € | 15,99 € | SMC + 74,31 % | 2 454,09 € | 16,18 € |
| 7 | 24,88 SMC / an | 34 492,39 € | Forfait annuel | 24,88 SMC / an | 35 028,30 € | Forfait annuel |
| 8 | 28,86 SMC / an | 40 010,06 € | Forfait annuel | 28,86 SMC / an | 40 631,71 € | Forfait annuel |

Contrat de travail à temps partiel (plus de 10 heures et moins de 24 h / semaine)

| 01/06/2016 | | | | 01/07/2017 | | | | |
|------------|----------------|--------------------------|---------------|----------------|----------------|--------------------------|---------------|----------------|
| 1 391,20 € | | | | 1 407,89 € | | | | |
| Groupes | Formule | Majoration temps partiel | SMC du groupe | Taux horaire | Formule | Majoration temps partiel | SMC du Groupe | Taux horaire |
| 1 | SMC + 5,21 % | 2,00% | 1 492,96 € | 9,84 € | SMC + 5,21 % | 2,00% | 1 510,87 € | 9,96 € |
| 2 | SMC + 8,21 % | | 1 535,53 € | 10,12 € | SMC + 8,21 % | | 1 553,95 € | 10,25 € |
| 3 | SMC + 17,57 % | | 1 668,35 € | 11,00 € | SMC + 17,57 % | | 1 688,36 € | 11,13 € |
| 4 | SMC + 24,75 % | | 1 770,23 € | 11,67 € | SMC + 24,75 % | | 1 791,47 € | 11,81 € |
| 5 | SMC + 39,72 % | | 1 982,66 € | 13,07 € | SMC + 39,72 % | | 2 006,45 € | 13,23 € |
| 6 | SMC + 74,31 % | | 2 473,50 € | 16,31 € | SMC + 74,31 % | | 2 503,17 € | 16,50 € |
| 7 | 24,88 SMC / an | | 35 305,32 € | Forfait annuel | 24,88 SMC / an | | 35 728,87 € | Forfait annuel |
| 8 | 28,86 SMC / an | | 40 953,03 € | Forfait annuel | 28,86 SMC / an | | 41 444,34 € | Forfait annuel |

Contrat de travail à temps partiel (jusqu'à 10 h / semaine)

| 01/06/2016 | | | | 01/07/2017 | | | | |
|------------|----------------|--------------------------|---------------|----------------|----------------|--------------------------|---------------|----------------|
| 1 391,20 € | | | | 1 407,89 € | | | | |
| Groupes | Formule | Majoration temps partiel | SMC du groupe | Taux horaire | Formule | Majoration temps partiel | SMC du Groupe | Taux horaire |
| 1 | SMC + 5,21 % | 5,00% | 1 536,87 € | 10,13 € | SMC + 5,21 % | 5,00% | 1 555,30 € | 10,25 € |
| 2 | SMC + 8,21 % | | 1 580,69 € | 10,42 € | SMC + 8,21 % | | 1 599,65 € | 10,55 € |
| 3 | SMC + 17,57 % | | 1 717,42 € | 11,32 € | SMC + 17,57 % | | 1 738,02 € | 11,46 € |
| 4 | SMC + 24,75 % | | 1 822,30 € | 12,01 € | SMC + 24,75 % | | 1 844,16 € | 12,16 € |
| 5 | SMC + 39,72 % | | 2 040,97 € | 13,46 € | SMC + 39,72 % | | 2 065,46 € | 13,62 € |
| 6 | SMC + 74,31 % | | 2 546,25 € | 16,79 € | SMC + 74,31 % | | 2 576,80 € | 16,99 € |
| 7 | 24,88 SMC / an | | 36 343,71 € | Forfait annuel | 24,88 SMC / an | | 36 779,72 € | Forfait annuel |
| 8 | 28,86 SMC / an | | 42 157,53 € | Forfait annuel | 28,86 SMC / an | | 42 663,29 € | Forfait annuel |

RÉUNION D'INFORMATIONS AVEC L'URSSAF

MARDI 10 OCTOBRE 2017 de 18 h 30 à 20 h 30

Pour la 1^{ère} fois, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous propose une réunion d'informations animée par l'URSSAF en la personne de Mme Christine DELHOUNE.

Après une présentation du rôle et des missions de l'URSSAF et des différents acteurs concernés par la protection sociale, une présentation sera faite des différents dispositifs d'allègement de cotisations et des cas particuliers.

Si vous êtes intéressés pour participer à cette réunion gratuite, nous vous invitons à vous inscrire par mail à CDOS63@wanadoo.fr en nous précisant vos noms-prénoms et le nom de l'association que vous représenterez.



Les formations de la rentrée

Accueillir un service civique

**Lundi 11 septembre 2017
de 18 h 30 à 20 h 30**

Réaliser une affiche

**Jeudi 14 septembre 2017
de 14 h à 17 h**

Connaissance du milieu associatif sportif

**Mardi 19 septembre 2017
de 14 h à 17 h**

Si vous êtes intéressés par ces formations et souhaitez vous inscrire, téléchargez la fiche inscription sur notre site Internet puydedome.franceolympique.com à la rubrique Formation.

Avec le partenariat



MINISTÈRE DES SPORTS

GNDS
CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT



PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉQUALITÉ DES TERRITOIRES

cget



Centre d'Affaires Auvergne
15 bis rue du Pré la Reine
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 14 09 61 - ✉ CDOS63@wanadoo.fr

<http://puydedome.franceolympique.com>



Directrice de publication : Geneviève SECHAUD
Rédacteurs : Chrystelle DUCORNAIT, Delphine CHAPON, Laurent EMANUELLI, Nathalie JAREM-KO, Bérangère LAMBERT, Geneviève LEFOULON, Christine MEUNIER et Estelle VERNET.

Publication : C.D.O.S 63